



Rapporteur : Mme ROUSSET

47441

Commission n°1

13 - Aménagement numérique du territoire

Voeu relatif aux problèmes de réseau et de téléphonie

Le vendredi 18 novembre 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs :

M. BOURGEOUX (pouvoir donné à M. LE MOAL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO), M. LE GUENNEC (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE), Mme TOUTANT (pouvoir donné à Mme BIARD)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 12h51.

Le Conseil départemental

Vu le règlement intérieur du Conseil départemental, notamment son article 64 ;

Vu le projet de voeu relatif aux problèmes de réseau et de téléphonie déposé le 8 novembre 2022 par Mme BRUN, conseillère départementale du canton de Vitré et M. LAPAUSE, conseiller départemental du canton de Vitré ;

Vu l'avis unanimement favorable émis par la Commission 1 lors de sa réunion le 10 novembre 2022 ;

Exposé :

À l'aube de 2023, un accès de qualité à la téléphonie fixe ainsi qu'à un réseau internet stable ne devrait pas être une chance, mais un droit garanti, comme l'eau ou l'électricité. Pourtant, nombreuses sont les communes rurales qui sont privées d'un service de téléphone et d'un réseau internet décent.

À l'heure où les Français sont fortement encouragés à privilégier le télétravail, de nombreux habitants des zones rurales subissent toujours les affres d'un réseau filaire hors d'âge, dysfonctionnel, et même dangereux pour les personnes isolées ou fragiles. Aujourd'hui encore, après quelques minces améliorations que nous notons, les différences entre territoires ruraux et zones urbaines sont encore trop importantes en ce qui concerne le réseau mobile.

Le projet New Deal de couverture des zones blanches par l'implantation d'antennes multi-opérateurs dans les zones peu rentables ou oubliées des opérateurs vient pallier en partie les difficultés rencontrées quotidiennement par nos concitoyens les plus isolés. Ce plan de 5000 antennes au niveau national arrive en fin de vie 2024. Porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le dispositif de couverture ciblée est piloté par la Mission France Mobile. Pour l'Ille-et-Vilaine, 20 antennes auront été érigées au rythme de 5 par an jusqu'à aujourd'hui. Pour 2023 -2024, ce chiffre tombe à 3 par an, c'est insuffisant !

Le droit que nous mentionnons met en lumière une rupture d'égalité territoriale face à un accès à la communication qui devient essentiel et nécessaire.

La lutte contre l'illectronisme passera également par une réduction de la fracture numérique dans sa dimension territoriale et la couverture du réseau par les opérateurs qui privilégient constamment les agglomérations et les métropoles.

Décide :

- de formuler le vœu suivant auprès du ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires de France, du ministre délégué chargé de la Transition numérique et des télécommunications, de la ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la secrétaire d'Etat chargée de la Ruralité :

Le Conseil départemental demande un engagement de l'Etat afin de prolonger le projet New Deal pour améliorer la couverture du réseau téléphonique et internet sur les territoires ruraux, et de résorber des problèmes récurrents de zone blanches.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 25 novembre 2022

ID : AD20220075V2

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le jeudi 08 décembre 2022

Pour le Président et par délégation,

Le Secrétaire général des services

Vincent RAUT